

**Contrat de projet Etat-Région 2007-2013
Volet Territorial**

**FICHE DE PRESENTATION D'UNE OPERATION PROPOSEE AU TITRE DE L'APPEL
A INITIATIVES 2007
« SERVICES A LA POPULATION »**

Ce dossier est à adresser en deux exemplaires avant le 30 octobre 2007 à

Préfecture de région Centre
SGAR
181, rue de Bourgogne
45042 ORLEANS cedex

Conseil régional du Centre
Direction de l'Aménagement du Territoire
9, rue Saint-Pierre Lentin
45041 ORLEANS cedex 1

(avec copie à la Préfecture du département)

Intitulé de l'opération : *Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire Intercommunale*

Maître d'ouvrage :

*Communauté de Communes de la Beauce de Janville
56 Rue de La Madeleine 28310 JANVILLE
Tél : 02.37.90.15.41 Fax : 02.37.90.15.84
E-mail : ccb.janville@wanadoo.fr
Site internet: www.comcom-beaucejanville.fr*

Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier :

Monsieur Jean-Louis BAUDRON, Président

Date de démarrage des travaux : *2^{ème} semestre 2008*

Descriptif de l'opération :

* Le constat :

La situation sanitaire du département d'Eure et Loir, depuis plusieurs années, devient préoccupante notamment concernant la répartition géographique des professionnels de santé et notamment des médecins généralistes. Le milieu rural a de plus en plus de mal à attirer de jeunes praticiens et le nombre d'habitants par médecin ne cesse d'augmenter.

A l'échelon national, depuis 20 ans, la démographie médicale est inquiétante pour plusieurs raisons :

- *le Numerus Clausus diminue d'année en année*
- *la proportion de généralistes a considérablement baissé avec le concours de l'internat et une politique d'incitation à la retraite.*

Par ailleurs, le mode de vie des professionnels de la santé a évolué autour de

- *l'aspiration à une meilleure qualité de vie*
- *la baisse de l'activité des professionnels en fin de carrière*

- la féminisation de la profession médicale
 - la vieillissement de la population qui entraîne une augmentation de 10 % de la demande de soins
 - l'augmentation des actes de prévention et de santé publique,
- Une des solutions pour prévenir cette situation consiste en la création de maisons de santé.

Etat des lieux :

Aujourd'hui, sont présents sur le territoire communautaire pour une population de 5500 habitants

- * 2 médecins généralistes en cabinet personnel (locaux en propriété)
- * 1 dentiste en cabinet personnel (locaux loués)
- * 1 kinésithérapeute (locaux loués par la mairie de Janville)
- * un cabinet infirmier ADMR (locaux loués) à Janville et un cabinet de deux infirmières à Gouillons.
- * une pharmacie (locaux en propriété)
- * un podologue (locaux loués)

Fort est de constater que ces professionnels de santé pour deux d'entre eux partiront à la retraite dans 4 à 5 ans.

Une structure d'accueil est présente sur le territoire avec une maison de retraite avec 86 lits. Des travaux d'extension sont actuellement en cours et la capacité d'accueil sera alors de 95 lits.

Une structure d'entraide est également présente : le service ADMR de portage de repas, aide ménagère à domicile, soins infirmiers à domicile (aides soignantes).

Des permanences du médecin PMI, de la CPAM se tiennent régulièrement à Janville.

A ce jour, il n'y a pas de permanence de psychologues, de diététicien. Il faut en moyenne parcourir 25 kms pour trouver une de ses spécialités.

Localement, plusieurs études ont démontré le déficit de présence médicale dans ce secteur de la Communauté de Communes de la Beauce de Janville

* notamment la MRS Centre qui a classé le secteur de Janville-Toury en zone déficitaire (voir carte jointe-janvier 2007).

* l'étude de besoins de la population du Pays de Beauce

La Communauté de Communes de la Beauce de Janville est classée en zone de revitalisation rurale (ZRR) et présente une fragilité socio-économique.

Description du projet :

Les élus de la Communauté de Communes de la Beauce de Janville ont décidé de préparer l'avenir et de proposer aux professionnels de santé du secteur la création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Le secteur de la communauté de communes connaît ce déficit de praticiens depuis 2002 et avec de nouveaux départs en retraite dans les années à venir, les élus ont jugé qu'il était temps de proposer une solution à la fois aux professionnels de santé et en accord avec les praticiens présents sur le secteur, et aux habitants.

L'opération consiste à réunir dans un même lieu plusieurs praticiens (présents sur le territoire et de nouveaux) représentant plusieurs disciplines médicales ou paramédicales :

- * Médecine généraliste : 2 à 3 médecins

- * *Dentistes : 2 praticiens (pour un retour à la situation existante jusqu'en 2002)*
- * *Infirmières : déplacement du cabinet avec une salle de soins et de stérilisation soit 5 infirmières*
- * *Kinésithérapeute : 1 à 2 (pour un retour à la situation existante jusqu'en 2002)*
- * *Un bureau permettant des permanences d'un orthophoniste, d'un psychologue, d'un diététicien. Hormis le podologue, aucune permanence de ces disciplines n'est assurée à ce jour sur le territoire.*

En dehors des locaux professionnels, il est prévu un ou deux secrétariats communs avec plusieurs salles d'attente ainsi que des sanitaires adaptés aux handicapés, un espace de détente pour les praticiens et un studio permettant de loger un remplaçant.

Le projet a été exposé à ces praticiens sous forme d'entretiens individuels et vous trouverez ci-dessous une synthèse des entretiens

Docteur Marzouk à Janville (médecin généraliste) : elle n'est pas intéressée par le projet en l'état actuel et souhaite continuer à travailler seule. D'après son ressenti, le nombre de médecins est suffisant pour le secteur. Néanmoins, elle demande à être informée de l'avancement de ce projet.

Docteur Bonnay à Janville (médecin généraliste) : il sera en retraite dans 4 à 5 ans et souhaite très fortement la création de cette structure dans lequel il veut déplacer son cabinet. Il pense que l'arrivée d'un autre médecin sur le secteur de Janville-Toury est nécessaire pour arriver à 5 praticiens.

Docteur Chevallier à Janville (chirurgien dentiste) : il sera à la retraite dans quatre ans. Il pratiquait son activité avec un associé jusqu'en 2002. Ce dernier n'a pas été remplacé. Il est intéressé par le projet et étudie la possibilité d'un déplacement de son activité. Le coût du transfert reste pour lui une interrogation à ce jour.

Monsieur Georges et Monsieur Chinier (kinésithérapeutes) à Janville : ils pratiquent également sur Toury. Les locaux à Janville sont municipaux ; Ils sont très intéressés par le projet et ont un 3^{ème} collègue qui souhaite s'installer avec eux si la maison de santé se crée.

Le cabinet infirmier (ADMR) de Janville : elles sont 4 infirmières. Leurs cabinet est en location dans des bâtiments anciens et sont prêtes à s'installer dans une maison de santé.

Le cabinet infirmier de Gouillons (Mme Verley) : 2 infirmières qui seront en retraite dans 3 ans.

Monsieur DORET (podologue) : son cabinet principal est à Chartres. Il est présent à Janville une demi-journée par semaine et pratique également des soins aux pensionnaires de la maison de retraite de Janville. Son cabinet est en location dans des locaux peu fonctionnels. Il souhaite avoir plus d'informations sur le projet pour s'installer dans la maison de santé.

En quoi le projet est-il innovant ?

Pour les maisons de santé pluridisciplinaires, présenter le caractère innovant par référence notamment aux items suivants : organisation d'une offre de soins globale de premier recours à la population, formation des professionnels de santé (lieu de stage ?), amélioration de la continuité des soins, prévention et santé publique, articulation avec les secteur social et médico-social, consultations avancées, ...

Le projet de la Communauté de Communes de la Beauce de Janville est innovant en milieu rural car il prévoit de regrouper une équipe pluridisciplinaire avec des médecins généralistes, des chirurgiens-dentistes, des masseurs kinésithérapeutes, des infirmières ainsi que des permanences pour des interventions plus spécialisées dans des locaux adaptés et accessibles à tout handicap.

Une maison de santé pluridisciplinaire c'est

- *une meilleure qualité de soins
- *une approche thérapeutique des patients en groupe plus sécuritaire
- *une diversification avec de nouvelles disciplines
- *une facilité de mise en place de service de remplacement avec un logement intégré à la structure

En quoi l'équipement est-il polyvalent ?

L'équipement est polyvalent au regard des disciplines qui y sont pratiquées et à la possibilité d'y accueillir des permanences.

Animation

Moyens en personnel, formation du personnel, partenariats ...

La possibilité de mise en place d'un secrétariat ou des secrétariats communs permet aux praticiens de déléguer la gestion administrative (prise de rendez-vous...). La mise en commun de moyens humains et matériels doit viser à l'efficacité. L'outil informatique sera plus aisé à mettre en place dans un service regroupé surtout au vu de la nouvelle réforme de l'assurance maladie qui prévoit le partage du dossier médical. Le projet de la maison de santé paraît encore plus une nécessité.

La maison de santé doit permettre une meilleure cohésion entre les confrères. Le fait de travailler en groupe et non seulement bénéfique pour le patient (aide au diagnostic et à l'approche thérapeutique) mais aussi pour le professionnel qui trouvera les appuis intellectuels nécessaires.

De plus, le médecin est de plus en plus amené, au-delà de sa mission de conférer des soins, de coordonner l'action de santé avec d'autres intervenants : soins à domicile, professions paramédicales, soins palliatifs..... Au travers de la maison de santé, il peut être conforté dans sa pratique de référent de santé.

Accessibilité

Au regard de la zone d'influence du projet, quels sont les moyens d'accès mis à disposition de la population ? Pour les maisons de santé pluridisciplinaires, préciser en quoi le lieu d'implantation choisi a tenu compte des conditions d'accessibilité (transports, ...) et de complémentarité avec les services de proximité environnants.

La commune de Janville paraît un point centralisateur pour la population pour les activités de service (commerce, administratif ...).

La maison de santé profitera de la proximité de d'autres services comme la pharmacie.

3 lieux d'implantation envisagés :

**un terrain à proximité de la maison de retraite et proche du centre ville. Cet emplacement est indiqué dans le POS de la commune comme un emplacement réservé pour la construction d'un établissement recevant des personnes âgées. La maison de retraite actuellement mène une opération de restructuration et d'agrandissement et n'a pas de besoin en terrain.*

La municipalité envisage une modification du POS de cet emplacement pour la création de la maison de santé.

** deux terrains en sortie de Janville dans un secteur d'habitation et tout proche de la zone commerciale, et également du centre ville par le mail.*

(voir plans joint)

Prise en compte de critères spécifiques

(S'il s'agit d'un projet de maisons de service, maison de l'emploi ou maison de santé pluridisciplinaire) Pour les maisons de santé pluridisciplinaires, préciser éventuellement les autres critères que vous souhaiteriez valoriser, au delà de ceux cités supra.

Inscription du projet dans une démarche de développement durable :

Prise en compte de critères environnementaux :

La conception de l'équipement n'est pas encore aboutie mais le système des pompes à chaleur présente un grand intérêt à la fois en chauffage et en climatisation pour ce type d'équipements. D'autres procédés HQE seront étudiés par la maîtrise d'œuvre au moment de l'élaboration conceptuelle du projet.

Equité sociale :

Concertation mise en œuvre pour l'élaboration du projet :

Des rencontres avec les professionnels de santé ont déjà eu lieu et se poursuivent afin d'obtenir leur adhésion et de définir les besoins de chacun. Le programmiste Europe Emergences a été mandaté par la communauté de communes pour cerner les besoins des professionnels de santé et de préparer un pré-programme d'ici décembre 2007. La consultation de maîtrise d'œuvre aura lieu au 1er trimestre 2008.

Plan de financement de l'opération

A renseigner en HT si le maître d'ouvrage récupère la TVA sur cet investissement, en TTC dans le cas contraire (dans ce cas, joindre une attestation de non-récupération de TVA)

DEPENSES		RECETTES	
-	En HT		
- Acquisition du terrain	50 000 €		
- Construction et aménagements	560 000 €	- Etat- Région (CPER)	345 000 €
- Honoraires maîtrise d'œuvre, coordination SPS, assurance dommage ouvrage, bureau de contrôle, frais divers	80 000 €	- Département	172 500 €
		- Autofinancement : emprunt	172 500 €
TOTAL	690 000 €		690 000 €

Mode de gestion envisagé :

Un bail pourra être signé avec chacun des praticiens, qui auront libre choix pour leur organisation dans les parties communes.

Joindre budget prévisionnel de fonctionnement sur 3 ans

DEPENSES				RECETTES			
	2009	2010	2011		2009	2010	2011
- dépenses d'entretien du bâtiment	2 744.81 €	3 418.24 €	4 097.48 €	-loyers	19 440. €	19 630 €	19 826 €
- emprunt sur 15 ans (amortissement constant, taux fixe)	16 695.19 €	16 211.76€	15 728.52 €				
TOTAL	19 440 €	19 630 €	19 826 €	TOTAL	19 440 €	19 630 €	19 826 €